

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue le 19 mai 2026 a adopté le règlement suivant : 388-26 modifiant les articles 6.1.1 et 8.6.1 du règlement de zonage #199-02, pour lequel un certificat de conformité a été émis par la MRC des Laurentides en date du 23 juin 2026.

RÈGLEMENT 388-26

**RÈGLEMENT NUMÉRO 388-26 MODIFIANT LES ARTICLES 6.1.1 ET 8.6.1 DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE #199-02**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,
Ce 30 juin 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie Labelle', is written over a horizontal line.

Valérie Labelle,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.